

Démocratie

NOUVELLE-CALÉDONIE : UNE CONVENTION CITOYENNE SUR LE DESTIN COMMUN POUR SORTIR DE LA CRISE

Régis Pradal

22/07/2026

Un processus participatif inédit et non partisan, comme une convention citoyenne pour construire le projet de société calédonien, pourrait-il être un moyen de retisser les liens et de sortir de la crise politique en Nouvelle-Calédonie ? Régis Pradal, entrepreneur social et formateur en intelligence collective, mandaté en 2025 par le Congrès de l'archipel pour réaliser l'étude de préfiguration d'une structure citoyenne à laquelle 1300 personnes ont participé¹, apporte son éclairage.

La Nouvelle-Calédonie est engagée dans une nouvelle séquence institutionnelle majeure. Après les soulèvements de mai 2024, les discussions entre l'État et les responsables politiques calédoniens sur l'avenir institutionnel du territoire s'inscrivent dans un contexte de fortes attentes démocratiques. Les élections provinciales de juin 2026, qui renouvellent les assemblées des trois provinces et déterminent la composition du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, appelé à son tour à élire le gouvernement collégial du territoire, ont permis de redonner une légitimité démocratique aux institutions locales, mais elles ne suffisent pas, à elles seules, à répondre à une question devenue centrale : comment construire un projet de société partagé et une adhésion citoyenne autour du « destin commun » ?

Dans un contexte national marqué par une défiance croissante envers les institutions et par des fractures politiques, sociales et identitaires persistantes, la participation citoyenne apparaît comme un levier démocratique de plus en plus mobilisé pour éclairer les choix publics et renforcer la légitimité des décisions. En Nouvelle-Calédonie, elle pourrait créer un espace inédit de dialogue et de co-construction, dans lequel les citoyens et les élus élaboreraient ensemble une vision

partagée de l'avenir.

Refonder le contrat social calédonien à la lumière de l'histoire

Depuis le 13 mai 2024, la Nouvelle-Calédonie traverse l'une des crises les plus graves de son histoire, fragilisant durablement la confiance entre les citoyens, les institutions locales et l'État. Déclenchées dans un contexte de fortes tensions autour de la réforme du corps électoral provincial, les violences ont causé la mort de 14 personnes, fait plusieurs centaines de blessés et provoqué des destructions à hauteur de 262 milliards de francs CFP, soit environ 2,2 milliards d'euros². Elles ont profondément ébranlé le territoire, ravivant des fractures politiques, sociales et identitaires rappelant la douloureuse période des « Événements » de 1984-1988, qui avaient provoqué plus de 90 morts et une crise sans précédent sur l'avenir de l'île dans la République française.

En 1988, après la tragédie d'Ouvéa, Michel Rocard, tout juste nommé Premier ministre, choisit d'envoyer en Nouvelle-Calédonie une « mission du dialogue », composée de personnalités présentées comme des médiateurs indépendants, avec pour objectif de renouer les fils d'une parole devenue impossible entre les communautés, les responsables politiques et l'État³. Bien que cette mission n'était pas une démarche de participation citoyenne au sens où on l'entend aujourd'hui, elle portait déjà une intuition essentielle : aucun accord durable ne peut naître sans écoute du terrain, sans reconnaissance des peurs et des blessures, sans médiation capable de rétablir le dialogue.

En sillonnant le territoire, en rencontrant les citoyens et les responsables politiques, coutumiers, religieux, économiques et sociaux, la mission a permis de faire émerger autre chose que le seul face-à-face des camps, elle a révélé que, au-delà du conflit, existait encore une volonté de paix, de reconnaissance mutuelle et de vivre-ensemble.

Ce travail de terrain n'a pas remplacé la négociation politique des accords de Matignon-Oudinot conclus le 26 juin 1988 et la poignée de main entre Jacques Lafleur, chef de file du camp loyaliste favorable au maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France, et Jean-Marie Tjibaou, président du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et figure majeure du mouvement indépendantiste kanak. Il a toutefois contribué à la préparer, en rétablissant la confiance et le dialogue entre des acteurs qui ne se parlaient plus, et en faisant apparaître qu'un compromis était possible sans qu'il n'y ait ni vainqueur ni vaincu. La Nouvelle-Calédonie connut une période de paix de plus de trente-cinq ans, marquée par un processus unique de décolonisation, de rééquilibrage et d'autodétermination, définissant la trajectoire d'un « destin commun » consacré

par l'Accord de Nouméa en 1998. C'est de cette intuition qu'il faut repartir aujourd'hui.

Si les référendums de 2018, 2020 et 2021 (le dernier ayant été boycotté par les indépendantistes) ont permis l'expression démocratique de choix institutionnels, ils n'ont pas pour autant créé une adhésion suffisamment large autour d'un avenir partagé. Au lieu de proposer différents projets, leur formulation, centrée sur l'accès ou non de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et à l'indépendance, a maintenu le débat dans une alternative binaire. Faute d'avoir été précédés d'un véritable travail de réflexion collective et de débat public de fond sur le projet de société calédonien, ils n'ont pas suffi, à eux seuls, à refermer les fractures profondes du territoire ni à produire les convergences et le récit commun dont la Nouvelle-Calédonie a aujourd'hui besoin.

Pour éviter qu'un référendum ne se réduise à un vote gagné à une majorité trop ténue, laissant une minorité proche de la moitié du corps électoral en désaccord profond avec le résultat, les travaux sur la démocratie délibérative recommandent d'associer les consultations référendaires à des processus participatifs en amont. Ils permettent aux citoyens de s'informer, de se rencontrer, de confronter leurs expériences et de contribuer à la formulation des enjeux. Ces démarches ne garantissent pas le consensus, mais elles favorisent les convergences, rendent les désaccords plus intelligibles et renforcent l'adhésion à la décision finale⁴.

En 1988, la mission du dialogue a rouvert la voie de la négociation. En 2026, un processus de démocratie participative structuré, non partisan, représentatif des territoires et de toutes les composantes de la société calédonienne pourrait reconstruire l'adhésion au destin commun.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Le chaînon manquant : faire du projet de société l'affaire de tous

Pour stabiliser le territoire, la Nouvelle-Calédonie n'a pas seulement besoin d'un nouvel accord institutionnel, elle a besoin d'un contrat social partagé en redonnant aux Calédoniens la capacité de dire ce qu'ils veulent construire ensemble.

Dans ce contexte, l'idée d'une convention citoyenne sur le destin commun ne relève pas d'une participation de façade. Elle pourrait devenir une condition de stabilisation politique, donc de redressement économique et de crédibilité pour l'avenir. Aucun modèle institutionnel, aussi inventif soit-il, ne pourra durablement tenir s'il ne découle pas d'une vision collective du pays.

Cette intuition n'est pas étrangère aux négociations institutionnelles récentes dans lesquelles les élus exprimaient la volonté de reconstruire un « projet de société », une économie et un avenir stable et prospère, et faisait reposer le succès du prochain accord sur le dialogue, la paix et la volonté des Calédoniens de « faire peuple ». Avant que le dernier projet d'accord soit abandonné, il était même question qu'une loi fondamentale au Congrès consacre la capacité d'auto-organisation du territoire, et accueille une charte des valeurs calédoniennes, intégrant des propositions issues des réflexions portées par la société civile⁵. « L'élaboration de ce nouveau cadre contractuel entre l'État et la Nouvelle-Calédonie associera toutes les forces vives de la société : la jeunesse, les maires, les autorités coutumières, le CESE et le monde économique, social et associatif, notamment à travers l'organisation de démarches de participation citoyenne⁶. »

Autrement dit, les responsables politiques, loyalistes comme indépendantistes, avaient déjà identifié la nécessité de construire un nouveau projet de société. La question est désormais de savoir comment le faire émerger, avec quelle méthode et avec quelle adhésion.

Une convention citoyenne sur le projet de société pourrait précisément donner corps à cette ambition : non pas en se substituant aux élus, mais en éclairant leur débat, leur négociation et leur vote.

Les élections provinciales du 28 juin ont renouvelé la légitimité électorale des représentants, sans toutefois dégager de majorité politique autonome au Congrès. Si elles ont renforcé le camp loyaliste, elles ont aussi confirmé la persistance du rapport de force entre loyalistes et indépendantistes, ainsi que le rôle charnière de formations du « centre », susceptibles de faire et de défaire les majorités. Il aurait été illusoire d'attendre d'un scrutin qu'il répare, à lui seul, une société profondément meurtrie, d'autant que l'élection n'a été officiellement convoquée qu'un mois auparavant, laissant peu de temps pour organiser un débat approfondi sur les choix de société. Un scrutin désigne des représentants, mais il ne fabrique pas seul un projet commun. Il ne peut suffire à répondre au besoin d'écoute, de reconnaissance et de co-construction exprimé par la population⁷.

C'est dans cet espace de complémentarité, entre la nécessité de démocratie représentative et la richesse de l'apport du terrain, que la démocratie participative peut devenir un outil de sortie de crise. Un appui pour mieux comprendre les besoins de la population, mieux anticiper les tensions,

augmenter l'acceptabilité des décisions difficiles et l'adhésion citoyenne.

Une société moins binaire qu'il n'y paraît

La question calédonienne est souvent présentée comme un face-à-face binaire : maintien dans la France ou indépendance, Nouvelle-Calédonie ou Kanaky, peuple calédonien ou peuple premier, appartenance républicaine ou souveraineté. Or, une recherche récente conduite dans le cadre du projet international Inclusive Peace, porté par l'Université de Nouvelle-Calédonie, invite à regarder la société calédonienne autrement⁸.

En interrogeant les habitants non plus dans une logique de choix fermé, mais sur une échelle graduée, les chercheurs font apparaître des zones intermédiaires dans l'opinion calédonienne, souvent invisibles dans le débat politique. L'enquête menée entre août et octobre 2025 auprès d'un échantillon représentatif de la population montre qu'environ un tiers des répondants de chaque communauté se situe dans une zone d'entre-deux sur la question de l'avenir statutaire⁹. Cette donnée est politiquement décisive. Elle suggère que les compromis existent peut-être déjà dans la société, mais qu'ils sont écrasés par des cadres politiques trop binaires en apparences. Elle montre aussi que l'indécision sur le futur institutionnel n'est pas seulement un problème : elle peut être un espace de travail démocratique.

C'est précisément là qu'une convention citoyenne sur le destin commun peut avoir une valeur politique : rendre visibles les nuances, donner une forme démocratique aux compromis, faire converger les aspirations dispersées, transformer les désaccords en propositions collectives, et permettre aux citoyens de dire ce qui doit être protégé, reconnu ou transformé.

Un enseignement issu de la concertation citoyenne engagée : la confiance ne se décrète pas, elle se construit

Lorsque le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a lancé une étude de préfiguration d'une structure pérenne de participation citoyenne, le pari était loin d'être évident. Dans un territoire marqué par la défiance, les fractures politiques, les blessures mémorielles et les inégalités sociales, beaucoup pouvaient douter qu'un tel processus trouve sa place. Or, c'est l'inverse qui s'est produit.

La lettre de mission de la présidente du Congrès¹⁰ posait déjà une ambition forte : associer les citoyens aux processus législatifs pour renouer la confiance, tout en respectant la liberté de décision des représentants élus.

L'étude de préfiguration conduite en 2025 pour le Congrès n'a donc pas seulement produit un rapport technique. Elle a constitué, en elle-même, une première preuve politique : le dialogue était possible. Elle a combiné une analyse comparative internationale, 50 entretiens qualitatifs avec les forces vives locales, des ateliers « Palabres citoyens » avec 110 participants à Nouméa, Bourail et à la tribu Pothé, ainsi qu'une consultation en ligne ayant recueilli 1 199 contributions.



Source : Régis Pradal, « Imaginons ensemble la démocratie participative au Congrès de Nouvelle-Calédonie, rapport d'étude de préfiguration » réalisé pour le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2025.

Les attentes des citoyens calédoniens sont claires : ils souhaitent être pleinement acteurs de leur avenir et non plus des simples spectateurs. 96% des répondants à la consultation en ligne ont exprimé un fort désir de s'impliquer dans les processus décisionnels¹¹. Les thématiques prioritaires sont très concrètes : économie et coût de la vie, organisation des institutions, éducation, avenir de la jeunesse etc. Les habitants ne demandent donc pas seulement à être consultés sur un statut ; ils veulent participer à la définition concrète du pays dans lequel ils vivront.

Ce point est central car, sur un terrain où beaucoup redoutaient un dialogue impossible, la méthode participative a produit de la convergence. Les élus ont exprimé le besoin de retisser le lien avec les citoyens, tout en respectant leurs prérogatives. Les citoyens ont insisté sur la représentativité et l'itinérance de la structure citoyenne sur le terrain, son indépendance non partisane, sa transparence et le suivi des propositions jusqu'au débat et au vote des élus. Les acteurs économiques, eux aussi favorables à l'initiative, demandent qu'elle adopte une « vision pays », améliore la coordination entre institutions et traduise les propositions en politiques publiques

concrètes. Les acteurs coutumiers ont rappelé l'importance de reconnaître les légitimités locales, les temps du dialogue, les formes kanak et océaniques de parole et la diversité des territoires qui composent l'archipel.

L'étude a donc rendu politiquement imaginable ce qui ne l'était pas encore : une démocratie participative calédonienne, non pas importée des modèles existants, mais co-construite avec les forces vives locales.

Ce que les élus ont à y gagner : légitimité, ancrage, stabilité

Il faut le dire clairement : la démocratie participative et délibérative ne retire rien aux élus. Elle peut au contraire renforcer leur rôle.

L'étude rappelle, en s'appuyant notamment sur les travaux de l'OCDE, que les dispositifs participatifs bien conçus renforcent la proximité entre élus et citoyens, augmentent l'acceptabilité des décisions difficiles, améliorent la compréhension des besoins locaux, favorisent l'innovation et la cohésion sociale¹².

Dans un contexte de crise, l'enjeu n'est pas seulement d'avoir raison juridiquement ou politiquement ; il est de créer les conditions pour que les décisions soient comprises, discutées et acceptées. La participation citoyenne peut guider les élus et devenir un véritable « baromètre intelligent » des préoccupations du pays et permettre de créer l'adhésion de la population au nouveau projet de société.

Pour les élus, une convention citoyenne sur le projet de société pourrait donc offrir plusieurs bénéfices très concrets : mieux identifier les priorités vécues sur le terrain, tester les zones de convergence, anticiper les points de blocage, donner une base sociale plus solide aux compromis et renforcer la légitimité des arbitrages futurs.

La responsabilité finale resterait bien celle des représentants. Les citoyens ne rédigeraient pas à la place des élus la loi fondamentale, la loi organique ou les textes statutaires. Ils contribueraient à formuler les besoins, les valeurs et les orientations du pays. Les élus garderaient la responsabilité de traduire juridiquement, de négocier avec l'État, d'arbitrer politiquement et de voter.

Cette articulation est essentielle : la convention citoyenne n'est pas une concurrence faite au Congrès, au gouvernement, aux provinces ou à l'État. Elle est un outil de clarification et de complémentarité démocratique renforçant l'efficacité du travail des élus.

De l'expérimentation à l'institutionnalisation : une première assemblée citoyenne et un vote historique

L'expérimentation d'une première assemblée citoyenne au Congrès sur « la transparence des décisions publiques et la confiance envers les institutions » a confirmé la tendance présentée dans l'étude. Ce thème touche au cœur de la crise démocratique : comment accéder à l'information et comprendre les décisions ? Comment rapprocher les institutions de la population ? Comment rendre les élus comptables de leurs choix ?

Le Congrès a engagé cette expérimentation en février 2026, avec une consultation publique ouverte à toute la population proposant six thématiques au choix, puis un panel de vingt-quatre citoyens tirés au sort, selon des critères de représentativité de la diversité socio-démographique, informés par des interventions d'experts et chargés de travailler pendant quatre jours sur le sujet retenu avec la présence de deux garants du processus¹³.

L'avis citoyen remis en avril 2026 et présenté en commission plénière du Congrès est, à cet égard, un document politique important¹⁴. Les membres de l'assemblée y affirment avoir mis de côté leurs appartenances politiques pour travailler dans une approche inclusive, fondée sur l'empathie, la tempérance et l'écoute. Ils rappellent que la démocratie participative vient en complément de la démocratie représentative et se disent conscients de l'engagement et du travail des élus. Surtout, ils demandent que leur avis ne soit pas considéré comme une simple consultation, mais comme la première étape d'une co-construction qui doit se poursuivre, avec un suivi de leurs 17 recommandations.

Cette formulation est précieuse. Elle montre que les citoyens eux-mêmes ne cherchent pas à se substituer aux représentants. Ils demandent à être pris au sérieux, à contribuer utilement et à suivre ce que devient leur travail.

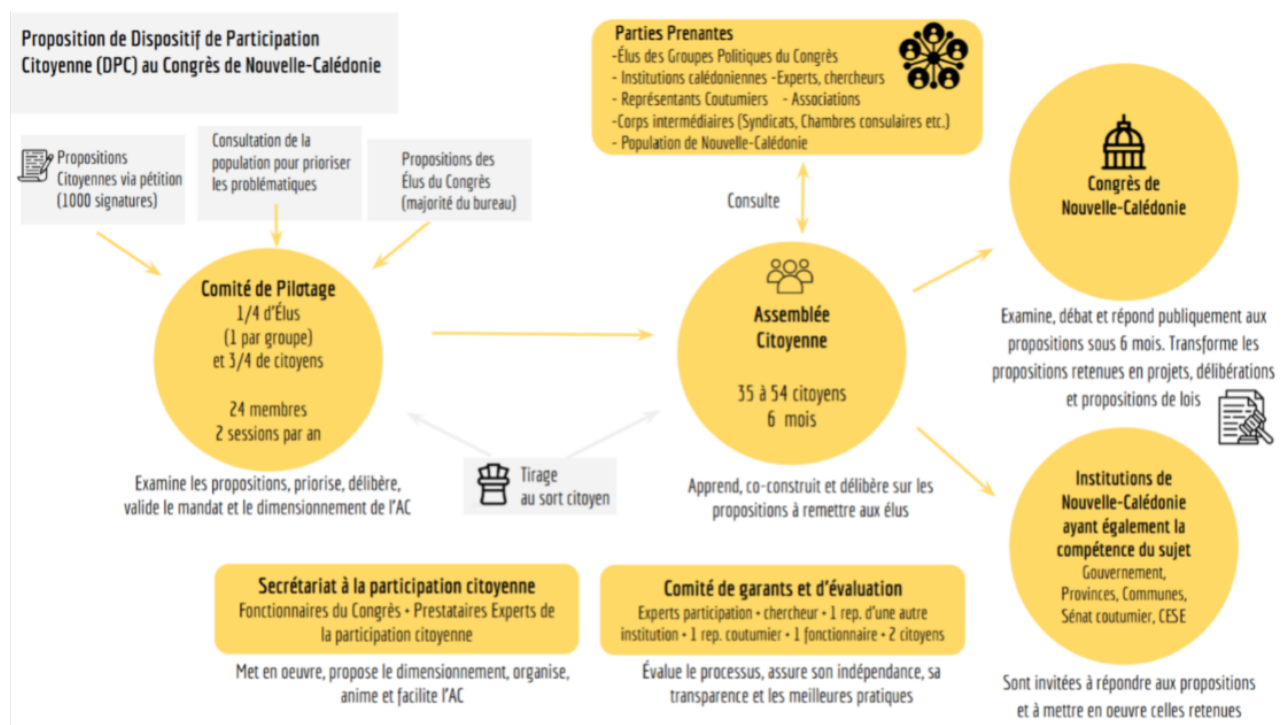


Source: © Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Dans la foulée, le Congrès a voté la pérennisation de l'assemblée citoyenne. Les délibérations n°558 et n°559 du 3 juin 2026 actent la mise en place d'une assemblée citoyenne auprès du Congrès et les modalités de prise en charge des frais engagés dans ce cadre¹⁵.

Le Congrès a franchi une étape démocratique majeure : il a reconnu que la participation citoyenne a désormais vocation à être intégrée dans le fonctionnement institutionnel du pays. Il reste maintenant à en garantir l'effectivité. En effet, la version du texte adoptée semble davantage consacrer un pouvoir consultatif qu'une véritable logique de co-construction. Il serait nécessaire de renforcer le « droit de suite » garantissant que les élus du Congrès et des autres institutions locales concernées s'engagent à débattre publiquement des propositions citoyennes, voire à se prononcer par un vote sur tout ou partie d'entre elles. Une demande qui a été systématiquement exprimée sur le terrain.

Il est aussi important de rappeler que cette avancée ne concrétise pas encore pleinement le modèle qui avait émergé de l'étude de terrain et des standards internationaux¹⁶. Au regard de la forte demande exprimée par la population, le dispositif gagnerait à être progressivement élargi avec la possibilité de pétition, plusieurs assemblées par an, un temps de travail et d'apprentissage plus long (un cycle de onze jours étalés sur six mois avec un minimum de trente-cinq citoyens avait été proposé) et une ouverture renforcée au grand public, aux autorités coutumières, au monde économique et associatif, notamment à travers des rencontres itinérantes sur le terrain.



Source : Régis Pradal, « Imaginons ensemble la démocratie participative au Congrès de Nouvelle-Calédonie, rapport d'étude de préfiguration » réalisé pour le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2025.

Une convention citoyenne pour faire émerger le projet de société calédonien

Si l'assemblée citoyenne auprès du Congrès peut permettre de travailler sur une politique publique ou une thématique d'intérêt général relevant de son champ de compétence, elle ne suffit pas, à elle seule, à traiter la question du projet de société. Cependant, elle a ouvert la voie à une ambition plus large, celle d'une grande Convention sur le destin commun.

Une telle convention changerait d'échelle et porterait sur les fondements mêmes du projet de société calédonien, les principes et droits fondamentaux, les valeurs communes, les priorités sociales et économiques. La Convention ne devrait pas commencer par demander aux citoyens : « quel statut institutionnel voulez-vous ? ». Ce serait probablement la mauvaise porte d'entrée. La méthode la plus féconde consisterait plutôt à partir des besoins vécus : vie chère, emploi, santé, école, jeunesse, logement, inégalités, sécurité, environnement, puis à remonter progressivement vers les questions de politiques publiques, d'architecture institutionnelle et de principes fondamentaux.

Cette articulation est essentielle car, par exemple, le coût de la vie peut sembler relever uniquement de décisions économiques, mais il renvoie très vite au modèle fiscal, aux importations,

aux compétences, aux relations avec la France, l'Europe et le Pacifique, donc au degré d'autonomie souhaité. De même, l'emploi local n'est pas seulement une politique publique, il touche à la citoyenneté calédonienne, à la protection des équilibres sociaux, à la formation, à la préférence locale et aux règles fondamentales du pacte politique.

La convention ferait le lien entre ce que les habitants vivent, ce qu'ils attendent des politiques publiques, la manière dont le pays décide, et les valeurs fondamentales qu'il veut se donner.

Elle nécessiterait donc un dispositif participatif beaucoup plus ambitieux avec des grands forums publics et des ateliers itinérants sur l'ensemble du territoire permettant à toute la population de se rencontrer et de contribuer, en présentiel ou en ligne, en ville, en brousse et en tribu. Cette première phase permettrait de recueillir la parole de milliers de personnes sur le terrain, avant de tirer au sort un large panel représentatif de la société calédonienne, chargé de travailler cette matière en profondeur avec les acteurs politiques, économiques, coutumiers et associatifs. Chaque étape du processus, de l'apprentissage à la consultation jusqu'à la délibération, serait transparente et ouverte au grand public désireux de participer.

Convention citoyenne sur le destin commun

Construire ensemble le projet de société de la Nouvelle-Calédonie



Source : frise réalisée par l'auteur.

Avec une méthodologie rigoureuse de facilitation en intelligence collective, fondée sur l'écoute, la coopération et le respect mutuel, une telle démarche pourrait contribuer à apaiser les tensions, recréer du lien et faire émerger des convergences.

Quel que soit l'avenir institutionnel du pays, les citoyens devraient donc disposer d'un espace non partisan pour contribuer à la définition du modèle de société calédonien. Cette idée est importante pour une raison simple : pour faire société, il faut pouvoir contribuer afin d'adhérer. Chacun doit pouvoir trouver sa place dans un « nous » qui lui ressemble, sans effacer la diversité des histoires, des identités et des appartenances.

Une telle convention ne se substituerait pas aux élus. Elle leur offrirait une base sociale plus solide et une vision d'avenir plus largement partagée pour préparer les futurs accords.

Une infrastructure de confiance pour refaire société

À travers le monde, l'essor de la participation citoyenne montre que les citoyens peuvent contribuer utilement aux grandes orientations collectives, à condition que leur travail soit clairement articulé à la décision politique. La Nouvelle-Calédonie pourrait s'inspirer de ces expériences internationales, dont l'OCDE a étudié plus de 600 exemples au cours des trente dernières années. Parmi celles-ci, l'Assemblée citoyenne d'Écosse, réunie entre 2019 et 2021, a posé une question particulièrement éclairante pour le contexte calédonien : « Quel type de pays cherchons-nous à construire¹⁷ ? ».

Une convention citoyenne sur le destin commun aurait ainsi une valeur stratégique pour l'État, les élus et les acteurs économiques. Elle permettrait d'éviter que la prochaine séquence institutionnelle soit perçue comme une nouvelle négociation à huis clos, tout en travaillant sur l'une des conditions premières de la relance : la confiance. Sans adhésion large de la population, les accords restent fragiles et le redressement économique aussi.

La démocratie participative ne sauvera pas seule la Nouvelle-Calédonie, mais elle peut aider à poser la question que les seules négociations politiques ne parviennent plus à résoudre : comment refaire du « nous » lorsque la confiance dans la volonté de faire pays ensemble a été ébranlée ?

C'est peut-être là que commence la sortie de crise, non dans l'illusion d'un consensus immédiat, mais dans la possibilité offerte à une société fragmentée de recommencer à se parler.

1. Régis Pradal, *Imaginons ensemble la démocratie participative au Congrès de Nouvelle-Calédonie. Rapport d'étude de préfiguration d'une structure de participation citoyenne*, Congrès de la Nouvelle-Calédonie, Social Fabric Lab, 2025.
2. Anthony Tejero, « [Émeutes, un an après] La Nouvelle-Calédonie "sidérée" par une flambée de violence sans précédent », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 13 mai 2025.
3. Jean-Édouard Grésy, Makyo et Luca Casalanguida, *La Solution pacifique. L'art de la paix en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Delcourt, coll. « Encrages », 2021.
4. Dimitri Courant, « Citizens' Assemblies for Referendums and Constitutional Reforms: Is There an "Irish Model" for Deliberative Democracy? », *Frontiers in Political Science*, vol. 2, 2021.
5. Carine David, « Accord de Bougival : les difficultés de trouver le chemin vers le "nous" en Nouvelle-Calédonie », Fondation Jean-Jaurès, 25 septembre 2025.
6. Gouvernement de la République française, *Accord de Bougival*, Journal officiel de la République française, 8 septembre 2025.
7. Novi Quid, *La démarche d'écoute profonde des Calédoniens*, publié par les services de l'État en Nouvelle-Calédonie, 2019.

8. LARJE, « *Les premiers résultats de l'enquête quantitative Inclusive Peace* », Laboratoire de recherches juridique et économique, Université de la Nouvelle-Calédonie, 2026.
9. Ibid.
10. Régis Pradal, *Imaginons ensemble la démocratie participative au Congrès de Nouvelle-Calédonie. Rapport d'étude de préfiguration d'une structure de participation citoyenne*, Social Fabric Lab, réalisé pour le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2025.
11. Ibid.
12. *Eight Ways to Institutionalise Deliberative Democracy*, OCDE, 2021.
13. Congrès de la Nouvelle-Calédonie, *L'Assemblée citoyenne a délibéré : l'avis citoyen est publié*, 29 avril 2026.
14. Congrès de la Nouvelle-Calédonie, *op. cit.*, 29 avril 2026.
15. Congrès de la Nouvelle-Calédonie, *L'Assemblée citoyenne est pérennisée*, juin 2026.
16. *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*, OCDE, 2020.
17. Assemblée citoyenne d'Écosse, *Citizens' Assembly of Scotland: Research Report*, Scottish Government, 2022.